



## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 mars 2025 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/03/2025

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX	É	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	P	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	É	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	É	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	É	Madame BLANCHETON		Monsieur RIVEAU	É	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	É	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE		Monsieur CAVALEIRO	
Madame FONTENEAU	P	Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	É	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	É	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	É	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	É	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	É	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	É	Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur DUBEAU	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	É	Monsieur BELIS	

Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS	É	Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur GAYRARD	P
Titulaires		Suppléants		P = présentiel V = visioconférence É = excusé			
CDC Isle Double Landais							
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS					
Monsieur PARROT		Madame CHEVREUL					

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais, représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Monsieur Julien BEDIS, Délégué titulaire de la CDC de Blaye, représenté par Monsieur Hervé GAYRARD, Délégué suppléant de la CDC de Blaye.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la CDC de Blaye,

Monsieur Jean-Claude ABANADES, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Mireille CONTE JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Gabi HOPER, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Fabienne FONTENEAU, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Pierre-Jean MARTINET, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Laurence PEROU, Vice-Présidente et Déléguée titulaire de la CDC du Grand CUBZAGUAIS,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais,

Monsieur Jean-Marie DESPRES, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais, donne procuration à Monsieur Alain VALLADE, Délégué titulaire de la CDC du Grand St Emilionnais,

Madame Jodie DIETERICH, Déléguée titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde, donne procuration à Monsieur Eric HAPPERT, Délégué titulaire de la CDC Lattitude Nord Gironde,

Madame Jean-Jacques LAISNE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Jean-Philippe LEGAL, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Pascal RIVEAU, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,

Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de  
Coutras,  
Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde,  
lors du Comité syndical du 11 mars 2025, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e)  
suppléant(e).

**DELIBERATION N°2025-04**

**Objet : Modification du tableau des effectifs du SMICVAL**

Rapporteur : Michel VACHER

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	32
Nombre de procurations	12
Nombre de votants	44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2221-3 par renvoi de l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu la délibération n°2024-39 en date du 08 octobre 2024 relative à la dernière modification du tableau des effectifs du Smicval.

**I - Contexte & Enjeux**

Considérant que les mouvements de personnel jalonnent la vie de chaque organisation et pour des raisons de légalité<sup>1</sup> il apparaît essentiel de demander au Comité Syndical d'approuver les délibérations qui modifient le tableau des effectifs. Pour mémoire, la dernière modification du tableau des effectifs a été adoptée par le Comité Syndical le 8 octobre 2024, elle concernait la création de 2 grades pour permettre la nomination des agents par voie de promotion interne.

Considérant que les propositions de modification ci-dessous concernent :

- La création des 18 grades pour permettre les avancements de grade au titre de l'année 2025.
- La création de 4 grades pour anticiper les recrutements en cours à la suite des mouvements de personnel et le recours à un contrat long afin de permettre l'agilité de la gestion RH.

Considérant que ces modifications sont proposées sur des emplois permanents déjà existants budgétairement, ainsi, elles n'impactent pas le nombre de postes permanents.

**II - Proposition de modification du tableau des effectifs**

- Avancements de grade au titre de l'année 2025

Considérant que les agents bénéficiaires d'un avancement de grade sont sélectionnés parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut. Ensuite, le choix s'effectue au regard de la valeur professionnelle, du poste exercé et des acquis de l'expérience professionnelle de l'agent. Ainsi, il conviendra de créer les 18 grades suivants :

Filière administrative	2 Adjoints administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
	4 Adjoints technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
Filière technique	11 Adjoints technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
	1 Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe

<sup>1</sup> Les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur les dispositions du Code Général de la fonction publique.

Considérant que les modifications ont un impact sur la masse salariale, permettant de valoriser l'engagement des personnes concernées. Pour autant, elles n'impactent pas le nombre d'emploi permanent qui reste stable.

Considérant que les membres du Comité Social Territorial se réunissant courant mars, ainsi, les 18 grades d'origine seront supprimés automatiquement après avis émis par l'instance.

- Anticipation ou régularisation des grades pour les recrutements en cours

Considérant que les propositions de modification ci-après concernent des emplois permanents déjà existants budgétairement, ainsi, elles n'impactent ni le nombre de poste, ni la masse salariale.

Considérant qu'en raison des mouvements de personnel, il convient de créer les 4 grades nécessaires pour les recrutements en cours ou à venir, à savoir :

Filière Administrative	1 Attaché principal
Filière Technique	3 Adjoints technique

Considérant que lors du prochain Comité Social Territorial, les grades d'origine seront supprimés automatiquement après avis émis par l'instance.

A noter, que le nombre de grade sur emploi permanent évolue de 265 à 266 en raison du départ à la retraite d'un agent en CDI (sans grade) sur un emploi permanent (déjà existant) alors que le grade avait déjà été créé par anticipation lors d'une précédente instance.

- Modalité administrative de recours aux contrats long sur emplois permanents

Considérant que conformément à la loi<sup>2</sup> qui élargit les cas de recours au contrat long de 3 ans sur emploi permanent, il est proposé de recourir à cette modalité de recrutement pour l'emploi de Responsable stratégie de marque & Influenceur Zero Waste au grade Attaché déjà existant.

Considérant que conformément au Code général de la fonction publique<sup>3</sup>, le tableau des effectifs fait apparaître le recours à 3 contrats à durée indéterminée pour pouvoir des emplois permanents (2 grades d'attaché et 1 grade d'ingénieur). Ces agents contractuels justifiaient d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique.

Considérant que ces propositions de recours aux contractuels n'impactent pas la masse salariale et ne modifient pas le nombre d'emplois permanents, il s'agit seulement d'une modalité administrative réglementaire.

Considérant qu'au total, le tableau des effectifs (cf. Annexe), après la création des grades proposés à la présente assemblée, reste stable à 272 postes permanents.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et tenu un débat contradictoire, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :

<sup>2</sup> Article L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

<sup>3</sup> Article L332-8 à L332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Pour	44
Contre	0
Abstentions	0

Décide :

**Article 1 :**

D'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions énumérées ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président, et la Directrice sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

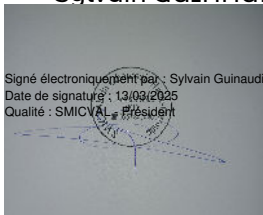
**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

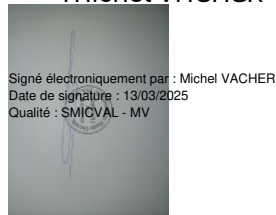
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 11 mars 2025**

Publié le : 19.03.2025

Le Président,  
 Sylvain GUINAUDIE



Le Secrétaire de séance,  
 Michel VACHER



Annexe n°1 :

Tableau des effectifs du Smicval au 11 mars 2025

**ANNEXE N°1 – TABLEAU DES EFFECTIFS DU SMICVAL AU 04 FEVRIER 2025**

Le tableau des effectifs ci-après présente la répartition des grades par filière au 11 mars 2025, sous réserve de la validation des propositions de modifications des effectifs proposées en Assemblée générale et en Comité Social Territorial.

Tableau des effectifs	Avant délibération	Après délibération
<b>Emplois permanents</b>		
<b>Filière Administrative</b>	<b>52</b>	<b>50</b>
Grade Adjoint administratif	7	7
Grade Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	4
Grade Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11	13
Grade Rédacteur	3	3
Grade Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
Grade Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
Grade Attaché	18	16
Grade Attaché principal	3	4
Grade Administrateur	1	0
<b>Filière Animation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Grade Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2
<b>Filière Technique</b>	<b>201</b>	<b>201</b>
Grade Adjoint technique	72	71
Grade Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	41	34
Grade Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	57	65
Grade Agent de maîtrise	6	6
Grade Agent de maîtrise principal	5	5
Grade Technicien	4	5
Grade Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	5
Grade Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	4
Grade Ingénieur	4	3
Grade Ingénieur principal	2	2
Grade Ingénieur hors classe	1	1
<b>Contrat Durée Indéterminé sur Emploi permanent</b>	<b>17</b>	<b>19</b>
Nombre de CDI sur emploi permanent (sans grade)	7	6
Nombre de CDI sur emploi permanent (avec grade)	10	13
<b>Filière Administrative</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<i>Dont grade Attaché</i>	0	2
<b>Filière Technique</b>	<b>10</b>	<b>11</b>
<i>Dont grade Adjoint technique</i>	2	2
<i>Dont grade Adjoint technique principal de 2nd classe</i>	2	2
<i>Dont grade Adjoint technique principal de 1ère classe</i>	5	5
<i>Dont grade Agent de maîtrise</i>	1	1
<i>Dont grade Ingénieur</i>	0	1
<b>Total des emplois permanents (postes)</b>	<b>272</b>	<b>272</b>
<b>Sous-total des grades sur emploi permanent (total des emplois permanents – Nombre CDI sans grade)</b>	<b>265</b>	<b>266</b>



Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le



ID : 033-253306617-20250311-2025\_04-DE

<b>Contrat projet sur emploi non permanent</b>		
<b>Filière Administrative</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Grade Attaché	3	3
Grade Rédacteur	1	0
<b>Filière Technique</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Grade Ingénieur	3	3
Grade Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1
<b>Sous-total des grades liés aux contrats de projet</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
<b>Total général des grades</b> ( <i>sous-total des grades emploi permanent + sous-total des grades liés contrats projet</i> )	<b>273</b>	<b>273</b>